

PRESSE DU 15.11.2010

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes téléchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

===== GÉNÉRALITÉS =====

Dépêche du 15 novembre 2010 aux membres du forum de la FED

NATIONAL: Remaniement ministériel Energie et l'Environnement

En dehors des questions de personnes un changement important est intervenu **dans la structure du nouveau du gouvernement.**

Dans l'ancienne équipe ministérielle **l'énergie et l'environnement étaient liés** et mis sous la responsabilité directe d'un Ministre d'Etat j.L. Borloo.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, devient ministre de **l'écologie**, du développement durable, des transports et du logement.

Ce nouveau Ministère de l'écologie, est donc réduit à des limites plus strictes et il semble que ses missions principales aient été recentrées vers " le logement et les transports", les vrais challenges pour économiser l'énergie, réduire le co² et créer des emplois.

Eric Besson, est nommé ministre chargé de l'industrie, **de l'énergie** et de l'économie numérique (auprès de la ministre de **l'économie**, des finances et de **l'industrie**),

C'est lui qui "normalement" devrait avoir en charge les Energies Renouvelables (*donc l'eolien*).

+++++

La Tribune

15.11.2010

<http://www.latribune.fr/green-business/l-actualite/20101115trib000572719/les-energies-renouvelables-sous-la-coupe-de-bercy.html>

Merci à P.F.

REMANIEMENT

Les énergies renouvelables sous la coupe de Bercy

Source : La Tribune.fr - 15/11/2010 | 17:47 - 565 mots |  



Adieu le super-ministère "vert" de Jean-Louis Borloo et sa place de n°2 dans le gouvernement : dans le cadre du remaniement, l'énergie et donc toutes les énergies renouvelables ont été

retirées du ministère de l'Ecologie. Elles sont revenues au sein du ministère des Finances, confiées à un ministre délégué, Eric Besson, désormais "ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique" auprès de Christine Lagarde à Bercy.

C'est une entorse au Pacte écologique de Nicolas Hulot, qui prévoyait la création d'un poste de Vice Premier ministre à l'écologie et que Nicolas Sarkozy avait signé en 2007, juste avant son élection à la Présidence de la République. Le ministère de l'Ecologie, confié à Nathalie Kosciusko-Morizet, qui a quand même l'avantage de bien connaître les dossiers puisqu'elle suit l'environnement depuis longtemps et a été secrétaire d'État chargée de l'Écologie au sein du gouvernement Fillon de juin 2007 à janvier 2009, n'a plus que le 4ème rang au sein du nouveau gouvernement Fillon. Son ministère perd aussi au passage l'aménagement du territoire mais garde les transports et le logement. C'est peut-être une revanche personnelle pour "NKM" qui s'était opposée à Jean-Louis Borloo, alors son ministre de tutelle, notamment sur les OGM, mais c'est une évidente défaite pour le secteur du green business, puisque **la logique du coût des énergies nouvelles risque bien de redevenir prioritaire sur celle du développement du secteur.** Jean-Louis Borloo avait conquis de haute lutte l'intégration de l'énergie à son ministère.

Inquiétude parmi les associations pro-environnement

C'est un mauvais coup juste au moment où les **énergies nouvelles, en particulier le solaire, sont attaquées pour leur coût pour le contribuable et pour l'Etat et accusées d'être responsables de la hausse de l'électricité.** D'où les baisses à répétition des tarifs aidés de l'électricité solaire cette année.

Dès dimanche soir, des ONG pro-environnement et des entreprises ont commencé à s'inquiéter. Ainsi le WWF et les associations membres de l'Alliance pour la Planète ont protesté dans un communiqué contre "le démantèlement du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM)".

"En cette veille de remaniement ministériel, nous exprimons notre plus vive inquiétude face au risque d'affaiblissement du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer dans le prochain gouvernement. Nous demandons solennellement au Président de la République de renouveler le signal politique fort qu'il avait donné au lendemain de son élection en créant le « super-ministère » de l'Environnement. Ce ministère a en effet su donner une impulsion forte en matière environnementale", indique le WWF.

De son côté, le réseau Action Climat France estime que "le remaniement ministériel d'hier montre une nouvelle fois et à visage découvert que l'écologie est redevenue une préoccupation mineure du gouvernement".

Sunnco monte au créneau

L'inquiétude gagne aussi les entreprises. Lundi matin, le développeur solaire Sunnco a demandé l'ouverture de concertations avec le nouveau ministre chargé de l'Industrie. "Le groupe Sunnco, groupe moteur du photovoltaïque français, demande à monsieur Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, de recevoir au plus vite la filière photovoltaïque française afin de définir des règles claires et pérennes pour le développement du marché photovoltaïque qui est aussi, doit on le rappeler, un secteur représentant un formidable potentiel de création d'emplois et d'exportation de savoir-faire", réclame le groupe.

"Il est indispensable qu'une concertation ait lieu avec le nouveau ministre, afin de donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs de la filière photovoltaïque. Nous espérons qu'Eric Besson donnera les moyens et le cadre réglementaire au développement harmonieux de ce secteur en France afin que la France puisse se doter d'une filière photovoltaïque forte. Cela nous permettra d'être présents sur le marché international qui se développe très rapidement et fortement", conclut l'entreprise.

Outre le solaire, parmi les dossiers chauds d'Eric Besson figure également le lancement de l'appel d'offres éolien offshore, très attendu depuis plusieurs semaines.

GreenUnivers.com - 15/11/2010, 17:47

===== OFFSHORE - GÉNÉRALITÉS =====
 ===== RÉGIONS =====

AQUITAINE

33 GIRONDE

33990 Naujac 33121 Carcns

Sudouest

15.11.2010

<http://www.sudouest.fr/2010/11/15/les-eoliennes-provoquent-une-tempete-entre-elus-239399-736.php>

également repris par <http://naujacsurmer.canalblog.com/archives/2010/11/15/19614323.html>

15 novembre 2010 06h00 | Par **Propos Maud Rieu**

Lesparre-Médoc

Les éoliennes provoquent une tempête entre élus

Après le non de Michel Bibey aux éoliennes à Naujac, Henri Sabarot, maire de Carcans, opposé au projet, et Jean-Bernard Dufourd, maire de Naujac, s'expliquent.



Naujac envisage de bâtir huit éoliennes sur son territoire. Dans le Médoc, un projet d'éoliennes off shore est aussi en cours. PHOTO DR

Henri Sabarot est maire de Carcans-Maubuisson, président de la Communauté de communes (CdC) des Lacs médocains et président de la Fédération départementale de chasse. Il est farouchement opposé au projet d'éoliennes.

« Je me réjouis de voir la position prise par le maire de Vendays-Montalivet Michel Bibey dans ce dossier. Je m'oppose à ce projet en tant que président de la CdC et en tant que président de la Fédération de chasse. L'économie principale du Médoc est le tourisme et on ne peut pas défigurer notre belle carte postale. »

Pour la beauté du territoire

Le premier magistrat de Carcans ajoute : « J'aime l'unicité de notre paysage et je ne supporte pas l'idée qu'on la balafre. Je suis pour les éoliennes, mais qu'on les mette au bord des autoroutes ou près des lignes à haute tension ! En tant que président de la CdC des Lacs médocains, j'ai participé à des réunions d'élaboration du Schéma de cohérence territorial (Scot) de la Pointe du Médoc où j'ai dit que je m'opposais au projet. »

L'écologie en cause

Henri Sabarot estime que le projet est « dangereux pour les oiseaux. La zone d'implantation est proche de la réserve naturelle d'Hourtin, des zones Natura 2000, des marais et du Nord-Médoc. Ce sont des couloirs pour les oiseaux migrateurs et il est inconcevable d'édifier ces appareils ici. Une étude a été faite, à laquelle la Ligue de protection des oiseaux a participé. Ils ont dit qu'il n'y aurait aucun impact, alors qu'ils reconnaissent que c'est une zone de passage des oiseaux migrateurs. C'est une étude de complaisance ; elle a été réalisée à la légère. En tant que président de la CdC des Lacs médocains, j'ai inscrit dans mon Scot que je ne veux pas d'éoliennes. J'essaierai au maximum d'éviter que le projet se fasse. »

L'avis des partisans du projet

Jean-Bernard Dufourd, maire de Naujac-sur-Mer, tente d'implanter huit éoliennes sur sa commune. Il fait face à une forte opposition. « Je pense que l'avis de Michel Bibey et celui d'Henri Sabarot sont à dissocier. Michel Bibey fait partie de la CdC de la Pointe du Médoc, comme Naujac, donc c'est normal qu'il s'exprime. M. Sabarot peut juste émettre ses idées. C'est normal qu'il y ait des gens contre, et je respecte leur avis. Je leur demanderai d'aller voir des parcs éoliens et de juger par eux-mêmes. J'ai appelé des agences immobilières, des notaires à Bouin (Vendée) où un parc similaire a été implanté. Tous disent qu'il n'y a pas de retombée ; les gens ne sont pas partis. Je vois ça comme un projet

d'ensemble en trois points : la construction d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques et la biomasse. Le Médoc a besoin d'une vitrine concernant les énergies renouvelables. En plus, ça va générer des emplois. Il faut avoir une vision plus globale et moins sectaire. »

Pas de nuisances notables

« Concernant le tourisme, cela ne va pas dévisager le territoire, précise Jean-Bernard Dufourd. Elles ne seront pas posées n'importe où. Et pour l'environnement, la LPO a participé à l'étude et a donné son aval. Les nuisances sonores, c'est aussi une rumeur. En allant voir un projet fini, on se rend compte qu'une éolienne ne fait pas tant de bruit que ce qu'on en dit. Je crois que les oppositions ne sont pas saines. Elles sont faites, soit pour se maintenir politiquement, soit pour se positionner pour les prochaines élections municipales, soit pour faire plaisir à ses amis. En plus, il y a des volontés nationale, régionale et départementale d'implanter des énergies renouvelables. Comme quoi mon projet s'inscrit dans une volonté plus globale. »

+++++
BASSE-NORMANDIE **50 MANCHE** **50250 Saint-Symphorien-le-Valois & Montgardon**
VdC Entre Monts et Marais
15.11.2010

Communiqué de presse

Une victoire de la démocratie et de l'état de droit :

Par un Jugement du 12 novembre 2010, le Tribunal Administratif de Caen a annulé les deux permis de construire de 14 éoliennes de Montgardon/St Symphorien

Le Tribunal administratif a annulé les permis accordés par le Préfet de la Manche pour la construction d'un Parc éolien de 14 machines sur le territoire des Communes de Montgardon et St Symphorien.

La Société AERODIS, filiale à 100% du géant allemand de l'énergie E.ON, projetait, avec l'appui de l'Administration et l'accord de certains élus, d'imposer à la majorité de la population et des élus qui la représentent l'implantation de 14 éoliennes industrielles portant gravement atteinte à leurs droits et à leur cadre de vie.

L'Association « VdC Entre Monts et Marais » en étroite collaboration avec les municipalités, notamment celles de La Haye du Puits et de Saint Symphorien-le-Valois qu'elle remercie, a mobilisé la population contre ce projet : la manifestation organisée en juin 2009 à La Haye du Puits avait réuni 500 personnes derrière la plupart des maires des bourgs environnants. Plusieurs milliers de signatures ont été recueillies par nos pétitions.

L'Association a en outre bénéficié de l'appui de Basse-Normandie Environnement (BNE), membre de la Fédération Environnement Durable (FED).

Le Tribunal, suivant en cela les conclusions de notre avocat, Maître Philippe Meylan, a considéré que l'implantation de deux groupes de sept éoliennes (visibles depuis le rivage de la mer) dans la cuvette géologique formée par les « cinq montagnes » du Cotentin, « transformerait profondément le vaste paysage de bocage que l'on découvre depuis le sommet du Mont de Doville, et caractéristique du Cotentin », qu'en outre la topographie accentuerait « le gigantisme des éoliennes » telles que perçues depuis La Haye du Puits. Les juges ont en conséquence annulé pour excès de pouvoir les permis, considérant que l'implantation des éoliennes porterait ainsi « une atteinte grave aux paysages naturels et urbains » concernés.

Le Tribunal a manifestement été sensible au bouleversement incontestable que le projet entraînerait pour le cadre et la qualité de vie des habitants, reconnaissant ainsi le bien fondé du recours engagé par notre Association dans l'intérêt de tous.

Par ailleurs, rappelons que la création de la ZDE (zone de développement éolien) a été obtenue par arrêté préfectoral. Un recours a été déposé contre cet Arrêté et nous attendons la décision du Tribunal.

Cependant, tout danger n'est pas écarté et l'Association recommande aux habitants de rester vigilants et mobilisés.

Contact presse : Thierry Harel, Président de l'Association « VdC Entre Monts et Marais »,
60 rue de la Gosselinerie 50250 Saint Symphorien-le-Valois, tel : 06 62 06 50 29.

+++++

BASSE-NORMANDIE **50 MANCHE** **50250 Saint-Symphorien-le-Valois & Montgardon**

Ouest-France

15.11.2010

http://www.ouest-france.fr/ofdernmin_-La-justice-annule-le-permis-de-construire-de-14-eoliennes-dans-la-Manche_40771-1587534-pere-bno_filDMA.Htm

Saint-Symphorien-le-Valois

La justice annule le permis de construire de 14 éoliennes dans la Manche

Énergieslundi 15 novembre 2010



- naturels et urbains.

Ici, une manifestation anti-éoliennes en juin 2009 à La Haye-du-Puits.

Ouest-France

Le tribunal administratif de Caen (Calvados) a annulé les permis de construire de 14 éoliennes à Saint-Symphorien-le-Valois et Montgardon, dans la périphérie de La Haye-du-Puits.

L'association Entre monts et marais avait porté l'affaire devant la justice contre ce projet porté par la société la société Aérodis.

Dans son jugement, le tribunal a conclu à une erreur d'appréciation du préfet, et a mis en avant une atteinte grave aux paysages

[Plus d'informations dans le journal Ouest-France](#)

+++++

BRETAGNE **56 MORBIHAN** **56120 Guégon**

Ouest-France

13.11.2010

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Les-nouveaux-statuts-et-la-zone-eolienne-approuves-56070-avd-20101113-59346568_actuLocale.Htm

Ouest-France / Bretagne / Ploërmel / Guégon / Archives du samedi 13-11-2010

Les nouveaux statuts et la zone éolienne approuvés - Guégon

samedi 13 novembre 2010

Le conseil municipal, mercredi 10 novembre, était dédié aux nouveaux statuts de la communauté de communes du pays de Josselin, à la création d'une zone de développement éolienne (ZDE) et aux rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2009 et du service d'élimination des déchets ménagers 2009.

« La communauté de communes est confrontée à de nouveaux enjeux ainsi qu'à l'articulation de ses compétences avec ses communes membres, qui nécessitent une refonte de ses statuts. L'intérêt communautaire a été systématiquement recherché dans le respect des principes de spécialité et d'exclusivité qui régissent les compétences exercées par les établissements publics de coopération intercommunale » explique le maire avant le vote.

Il rappelle également la mise en place d'une démarche de schéma de développement éolien « l'objectif de ces ZDE est de favoriser un regroupement cohérent des éoliennes afin d'en limiter l'impact sur le paysage et sur l'environnement ». Après ces explications, les élus approuvent les deux projets et prennent acte des différents rapports présentés.

Grand bassin de l'Oust

Les élus ont désigné Joseph Samson et Kaëlig Gautier pour siéger au collège 8 « Oust moyen » du syndicat mixte.

En bref

Le maire a présenté à l'assemblée l'ouvrage appelé *Anti Phonarium Romanum*, livre de partitions musicales datant de 1847, dans un état de dégradation avancé d'où la nécessité de réaliser une restauration. Un premier devis est soumis de 833 € HT dont les élus adoptent le projet de rénovation mais sollicitent l'avis technique des Archives départementales sur cette restauration. En supplément d'un vote précédent concernant la dénomination de rues à Trégranteur, il est proposé de rajouter l'impasse du Clos Bouton qui est approuvé par le conseil.

[Toutes les vidéos](#)

===== ETRANGER =====

SUISSE

JURA

St. Brais

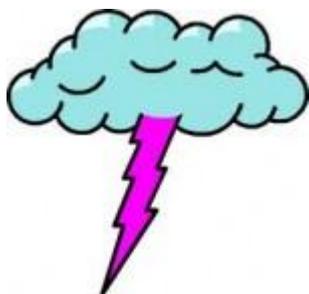
Voisine d'Éoliennes Industrielles

15.11.2010

<http://voisinedeoliennesindustrielles.bleublog.lematin.ch/archive/2010/11/15/chasser-le-fossoyeur-il-revient-au-galop.html>

15.11.2010

Chasser le fossoyeur, il revient au galop ?



J'ai un très gros soucis. Le jura vient d'éclipser du gouvernement le ministre de l'environnement qui restera dans les anales de l'histoire comme étant celui par qui les éoliennes sont arrivées. Mais ce qui arrive derrière pourrait être pire. Il y a dans le gouvernement actuel le vice-président d'écologie libérale... Nous revoici donc à la case départ. Un maire PDC qui projette un parc éolien sur sa commune, une vendeuse d'éoliennes, ex assistante du maire en question et actuelle présidente d'écologie libérale et son vice-président ministre jurassien. Gageons que les pressions vont être fortes pour placer ce pion stratégique au coeur de l'action environnementale du canton le plus prisé de Suisse pour l'implantation d'éoliennes. Soyez attentifs, ces prochains jours vont nous démontrer à quel point les décisions politiques subissent les pressions économiques et les intérêts personnels... Si tel est le cas, Jura ouvre-toi! Ton sol est entre les mains d'une idéologie écologique qui n'a d'écologique que le nom qu'elle porte.